## Département de l'Essonne Arrondissement de Palaiseau Commune de FONTENAY-LES-BRIIS

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf.	2020	2408
nei.	2020	2400

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
12.06.2020	22.06.2020	En exercice	Présents	Votants
		19	14	19

L'an deux mille vingt, le dix-huit juin, à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle des Marronniers, 2 rue de l'Ancienne Ferme École à Fontenay-lès-Briis, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

#### Étaient présents :

Mmes ARTUS, DUPONT, HENNOCQ, JOAO, MARCADÉ et NORDBERG

MM. BRUNEL, CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, JACQUET, LAVAUD, RABY et SCHMIDT

#### Étaient absents :

Mme DUVAL ayant donné pouvoir à M. BRUNEL Mme MAINGONNAT ayant donné pouvoir à M. JACQUET M. GOBLET ayant donné pouvoir à M. FRAPIER Mme JALABERT ayant donné pouvoir à Mme DUPONT Mme DELANGUE ayant donné pouvoir à Mme HENNOCQ

Mme Eléanore HENNOCQ a été désignée secrétaire de séance.

### **OBJET: EAU OUEST ESSONNE, DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS**

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe »,

VU les articles L. 5211-6 à L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n° 2016-PREF.DRCL-158 du 29 mars 2016 portant adoption du schéma départemental de coopération intercommunale,

VU l'arrêté n° 2016-PREF.DRCL-275 du 27 avril 2016 portant projet de fusion du Syndicat Intercommunal pour l'Adduction de l'Eau Potable de la Région d'Angervilliers, du Syndicat Intercommunal des Eaux de Lavenelle, du Syndicat Intercommunal des Eaux du Roi, du Syndicat Intercommunal des Eaux de Souzy-la-Briche, Mauchamps, Torfou et Chauffour-lès-Etrechy, dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale,

VU les statuts du Syndicat des Eaux Ouest Essonne (SEOE),

CONSIDÉRANT que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Syndicat des Eaux Ouest Essonne (SEOE) est un établissement public formé par le regroupement de plusieurs communes et/ou communautés de communes, qui décident de gérer de manière commune et partagée un service public

Accusé de réception en préfecture 091-219102431-20200618-2408-20-DE Date de télétransmission : 23/06/2020 Date de réception préfecture : 23/06/2020 CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le Conseil municipal de la commune de Fontenay-lès-Briis de désigner en son sein ses délégués au Syndicat des Eaux Ouest Essonne

CONSIDÉRANT que la commune est représentée au sein du syndicat, comme prévu par le droit commun, par 2 délégués,

VU les élections municipales en date du 15 mars 2020,

VU l'installation du Conseil municipal en date du 23 mai 2020,

Le Conseil municipal,

**DÉCIDE** de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat Eaux Ouest Essonne.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil municipal, compte tenu des candidatures proposées,

**DESIGNE** pour représenter la commune de Fontenay-lès-Briis au Syndicat Eau Ouest Essonne :

Délégué titulaire : Monsieur Thierry DEGIVRY

♣ Délégué suppléant : Monsieur Jérémie BRUNEL

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire.

Thierry DEGIVRY.